

Département

Isère

Canton

Haut-Grésivaudan

Commune

Allevard

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

N° AD 232/23

ARRETE DU MAIRE

Arrêté

Arrêté portant ouverture d'enquête publique en vue du déclassement d'un parking communal et désignation d'un commissaire-enquêteur

Le Maire de la commune de 38580 ALLEVARD ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

Vu la délibération 58/2023 du conseil municipal de la commune d'Allevard en date du 3 juillet 2023 ;

Considérant le projet de déclassement d'un parking communal situé avenue des Bains à 38580 ALLEVARD cadastré AH 866 et AH 761.

ARRETE

Article 1er:

Une enquête publique relative au projet de déclassement d'un parking communal sus dénommé aura lieu sur le territoire de la commune d'Allevard 38580 du lundi 18 septembre 2023 au lundi 02 octobre 2023 inclus;

Article 2 :

Madame Marie-France BACUVIER, géographe-urbaniste retraitée, est désignée comme Commissaire-enquêteur.

Article 3 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de 38580 ALLEVARD pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 18 septembre 2023 au lundi 02 octobre 2023 inclus (aux jours et heures d'ouverture), sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Madame le Commissaire-Enquêteur sous plis qui les annexera au registre ; Les plis adressés à Madame le Commissaire Enquêteur devront porter les mentions suivantes : « A l'attention de Madame Marie-France BACUVIER – Commissaire Enquêteur – Mairie – 3 place de Verdun – 38580 ALLEVARD -Enquête publique – Déclassement d'un parking communal » ou par mail à l'adresse suivante : contact@allevard.fr

Article 4 :

Pendant la durée de l'enquête publique, Madame le Commissaire-Enquêteur assurera trois permanences en Mairie d'Allevard durant lesquelles elle accueillera le public :

- le lundi 18 septembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 22 septembre 2023 de 15 h 30 à 17 h 30
- le lundi 02 octobre 2023 de 15 h 30 à 17 h 30

Article 5 :

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par Madame le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un (1) mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de 38580 ALLEVARD avec ses conclusions ;

Article 6 :

Après réception des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil municipal se prononcera sur le projet de déclassement du parking objet de l'enquête. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture.

Article 7 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze (15) jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;

Article 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Allevard,
Le 24 août 2023
Le Maire,
Sidney REBBOAH

